

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale** **du mercredi 9 décembre 2020**

**Présidence** : M. Martial Wicht, Syndic

### **Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 septembre 2020
2. Planifications financières communales 2021-2025
3. Budget 2021
  - 3.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2021 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 4.1 du PV de l'Assemblée communale du 11.12.2019)
  - 3.2. Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
  - 3.3. Investissement et financement : Mise à niveau câblages informatiques et électriques – Bâtiments scolaires
  - 3.4. Investissement et financement : Assainissement EU/EC – secteur Nierlet
  - 3.5. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine
5. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

En préambule, il remercie les participants de respecter les directives en lien avec cette situation sanitaire, notamment l'obligation de port du masque, l'interdiction de s'asseoir sur les chaises non-autorisées et la limitation au maximum des déplacements. La Préfecture de la Sarine a approuvé le plan de protection mis en place pour cette séance le 18 novembre dernier.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, il informe qu'en raison de la situation sanitaire, la diffusion de la présente Assemblée via la chaîne YouTube «Neyruz.ch/live» est prévue. Cette retransmission est toutefois soumise à l'acceptation de l'Assemblée communale, conformément à l'art. 3 al. 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). Il précise que, conformément aux dispositions légales spécifiques régissant l'Assemblée communale, seule la visualisation à distance est admise.

En cas d'acceptation, la séance sera diffusée en direct. Aucun enregistrement ne sera effectué et il ne sera pas possible de visualiser à nouveau cette séance sur YouTube. En cas de refus, une information sera publiée sur la chaîne YouTube.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité que la présente séance soit également diffusée sur la chaîne YouTube « Neyruz.ch/live ».**

Durant la courte interruption de séance afin de mettre en ligne la diffusion de cette séance, M. le Président invite les personnes qui ne souhaitent pas être filmées (même de dos) de se déplacer derrière la caméra. Il demande également aux intervenants d'être concis dans leur prise de parole.

M. le Président souhaite également la bienvenue aux personnes qui nous rejoignent via la chaîne YouTube, en leur rappelant qu'ils ne peuvent malheureusement pas intervenir à distance ni prendre part aux votes.

Il a le plaisir de déclarer cette Assemblée ouverte et constate qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 16 novembre 2020, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 20 novembre 2020
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 47 du 20 novembre 2020
- par l'envoi du journal d'informations L'Ecureuil 119 dès le 26 novembre 2020, pour rappel.

Le journal d'informations L'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 7 décembre 2020 avec 1'989 citoyens ayant le droit de vote. Au 7 décembre 2020, notre village compte 2'743 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée :

M. Axel de Montmollin, Conseiller communal, Mme et MM. Maude Rotzetter, Willy Boder, Ruedi Mösching, Dominique Yerly et Alexander Marguet.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée et que l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale. Quant à la diffusion sur YouTube, elle sera supprimée à l'issue de la séance.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Pascal Gendre
- Secteur 2 : Aloys Gendre
- Secteur 3 : Benoît Sprumont
- Secteur 4 : Pascal Gendre-Ackermann
- Secteur Scène : Marie-Noëlle Eggertswyler

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **51 participants dont 49 ayant le droit de vote (majorité absolue 25)**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président signale qu'il est prévu que les votes se fassent à main levée. Il est possible de proposer un vote à bulletin secret pour l'un ou l'autre des sujets à voter. Le 1/5<sup>ème</sup> des personnes présentes doit être favorable à ce procédé pour que ce genre de vote puisse avoir lieu, conformément à l'art. 18 de la LCo.

### **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 septembre 2020**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 23 septembre 2020 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur le site internet de la commune. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Ariane Menoud, responsable administrative, pour la bonne tenue de la rédaction du procès-verbal.**

### **Point 2 Planifications financières communales 2021-2025**

M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic responsable des finances, présente les planifications financières de fonctionnement et d'investissements de notre Commune. Celles-ci ont été expliquées à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements sur le moyen terme 2021-2025 qui se répercute sur la planification du fonctionnement. Cette planification est un grand débat, qui a engendré des discussions avec la Commission financière. Il précise encore que l'Assemblée communale prend acte des planifications financières, celles-ci étant uniquement préavisées par la Commission financière.

Le Conseil communal a élaboré, en application de la Loi sur les communes, sous le titre de plans financiers, un programme d'investissements et une évaluation des charges et produits du compte de résultats pour les cinq prochaines années. Ces plans financiers sont adoptés par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. L'Assemblée communale en prend acte. Il s'agit avant tout d'un tableau de bord permettant à l'Exécutif communal et à la Commission financière d'avoir une vision à moyen terme et de faire évoluer les priorités.

Le plan financier des investissements comprend de gros montants à engager, mais aussi l'espoir de nouvelles recettes par les ventes de parcelles de terrain. Si celles-ci ne pourront se faire dans ce laps de temps, les frais inhérents à leurs équipements ne seront pas engagés, mais cela nécessitera aussi la fixation de priorités plus contraignante.

**Ordre du jour, point 2**  
**Planifications financières communales 2021-2025**

**Planification des investissements 2021 - 2025**

	2021	2022	2023	2024	2025	Total sur 5 ans
<b>Dépenses</b>	10'748'200.00	4'740'000.00	6'110'000.00	6'690'800.00	6'400'000.00	34'689'000.00
<b>Produits</b>	6'002'300.00	6'371'230.00	7'569'230.00	2'845'845.00	2'451'000.00	19'837'335.00
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>-10'147'970.00</b>	<b>1'631'230.00</b>	<b>1'459'230.00</b>	<b>-4'045'155.00</b>	<b>-3'949'000.00</b>	<b>-15'051'665.00</b>
<b>Intérêts moyens (1.2%)</b>	121'775.64	-19'574.76	-17'510.76	48'541.86	47'388.00	
<b>Amortissements moyens sur PA (2.5%)</b>	214'280.00	99'500.00	115'250.00	103'250.00	125'000.00	
<b>Déjà votés</b>		<b>8'251'250.00</b>				
<b>A voter ce soir</b>		<b>660'000.00</b>				

**Ordre du jour, point 2**  
**Planifications financières communales 2021-2025**

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Intentions :</b>					
Etude avant-projet - bâtiments scolaires et extra-scolaires		200'000.00			
Eclairage public route cantonale - séquences 3 & 4	200'000.00				
Nouvelle halle de gymnastique			2'000'000.00		
Création 4 salles de classe et locaux scolaires					2'500'000.00
Installation 2 salles de classe dans pavillon scolaire - subv. cantonale	-4'230.00	-4'230.00	-4'230.00	-4'230.00	
Aménagement voies de mobilité douce traversée du village/RC	600'000.00		1'300'000.00		2'500'000.00
PAD Centre-Village et Imp. du Carro	120'000.00				
La Villeyre (dépenses)	360'000.00	1'800'000.00		530'000.00	
La Villeyre (recettes)		-192'000.00	-960'000.00		-2'336'000.00

**Ordre du jour, point 2**  
**Planifications financières communales 2021-2025**

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Intentions :</b>					
Rte d'Onnens Nord (dépenses)			450'000.00	630'800.00	
Rte d'Onnens Nord (recettes)				-2'062'965.00	
Rte d'Onnens Sud (dépenses)		560'000.00	200'000.00		
Rte d'Onnens Sud (recettes)			-4'590'000.00	-463'450.00	
Rte d'Onnens - mobilité et conduite EP				1'050'000.00	
Le Sécheron (dépenses)	1'080'000.00	660'000.00			
Le Sécheron (recettes)		-6'000'000.00	-1'200'000.00		
Traversée village-Pont CFF/Giratoire carré, séquence 4a solde - EP & EU/EC				650'000.00	
Réfection route des Simon				500'000.00	

**Ordre du jour, point 2**  
**Planifications financières communales 2021-2025**

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Intentions :</b>					
Participation renouvellement collecteurs intercommunaux	135'950.00				
Agrandissement STEP Villars-s-Glâne		100'000.00	1'500'000.00	1'400'000.00	1'400'000.00
Taxes raccordement EP	-80'000.00	-80'000.00	-40'000.00	-40'000.00	-40'000.00
Taxes raccordement EU	-95'000.00	-95'000.00	-75'000.00	-75'000.00	-75'000.00
Achats immobiliers/terrains divers		1'000'000.00			
Eaux usées Versant Nord				1'930'000.00	
Neyerige SA (recettes)				-700'000.00	

**Ordre du jour, point 2**  
**Planifications financières communales 2021-2025**

**Planification du compte de résultats 2021 -2025**

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Charges</b>	10'320'422.64	10'580'566.55	10'819'843.65	11'196'212.96	11'453'324.82
<b>Produits</b>	10'213'595.00	10'735'546.96	10'767'237.02	10'888'460.04	11'069'183.21
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>-106'827.64</b>	<b>154'980.41</b>	<b>-52'606.63</b>	<b>-307'752.92</b>	<b>-384'141.61</b>

**Ordre du jour, point 2**  
**Planifications financières communales 2021-2025**

**Planification du compte de résultats 2021 - 2025**

Dépenses liées :		
2019	2664 habitants	<b>augmentation annuelle</b>
2020	2750 habitants	<b>planif. résultats :</b>
	86 personnes en +	
		3.23%
	<b>2750 hab.</b>	3% Planif. 2021
	2830	3% Planif. 2022
	2910	2% Planif. 2023
	2960	1% Planif. 2024
	2990	1% Planif. 2025

Pour l'élaboration de la planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- Prise en compte des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- Intégration des charges financières des futurs investissements planifiés avec les nouvelles normes MCH2 (intérêts moyens 1.20 %), soit les charges d'intérêts sur tous les engagements et intentions d'investissements figurant sur le plan financier
- Pour les amortissements, une grande modification avec l'entrée en vigueur de MCH2, ceux-ci se calculent uniquement sur les investissements du patrimoine administratif (amortissements moyens 2.50 %)
- Prise en compte d'une évolution prudente pour la fiscalité ordinaire – doutes sur l'évolution de la conjoncture dû entre-autres à la Covid-19
- Impôts sur les mutations et gains immobiliers en baisse au vu des projets de vente de terrains et d'appartements arrivant à terme

- Impôt communal avec un coefficient de 0.81 – prolongation pause fiscale en 2021 et même coefficient gardé pour la planification jusqu'en 2025
- Les règlements EP et EU devront être revus et modifiés pour le budget 2022. Ceci sera à travailler simultanément avec la fixation d'un coefficient d'impôt communal fixe pour plusieurs années et éventuellement une augmentation du taux de la contribution immobilière (actuellement à 1,2 ‰)
- Evolution pour les années 2021-2025
- Prise en compte des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- Dépenses liées : de 2750 habitants pour le budget 2021 à 2990 habitants à fin 2025. Il a été tenu compte d'une augmentation des dépenses liées de 3% en 2022, 2% en 2023, 1% en 2024 et 1% en 2025

M. Jean-Noël Gendre précise que les montants des investissements sont conséquents. Le Conseil communal souhaite profiter des taux favorables du marché pour réaliser ces investissements, lesquels sont indispensables à la préservation d'infrastructures de qualité et au développement de nouvelles qui favoriseront la qualité et la bonne marche des affaires communales.

De plus, cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

M. Jean-Noël Gendre présente encore quelques indicateurs financiers, à savoir la marge nette d'autofinancement structurelle et les charges financières. Il précise que le Conseil communal sera attentif à ne pas dépasser une certaine dette par habitant.



M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

### Rapport de la Commission financière

*La Commission financière a examiné les planifications financières communales 2021-2025. Au total, le Conseil communal prévoit un montant d'investissements nets de Frs 15'051'665. Ce montant respecte la capacité actuelle d'investissement de la commune. Mais il suppose pour être réalisé de nouvelles recettes par la vente de parcelles de terrain.*

*La Commission financière relève que cette planification 2021-2025 ne comprend plus l'aménagement du nouveau quartier dit de la Daille-Ouest en raison de sa non-conformité actuelle avec la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Cette planification ne prévoit plus non plus la construction de nouveaux bâtiments au Clédard en raison de la capacité limitée de financement de la Commune. Pour être réalisés, ces deux projets devront faire l'objet de futures analyses, tant sous l'angle des possibilités législatives qu'au niveau de la capacité financière de la Commune.*

*Cette planification prévoit par contre des crédits d'étude et le financement pour une nouvelle halle de gymnastique et des locaux scolaires (au total Frs 4'700'000). Sur ce point, la Commission financière note avec satisfaction qu'elle a été entendue. L'étude portera sur l'ensemble du projet et définira une vision unique de la halle de gymnastique et des nouveaux locaux.*

*Au vu de ces éléments, la Commission financière formule un préavis positif à ces planifications.*

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet, en précisant que les seuls engagements pris par l'Assemblée communale respectivement le Conseil communal sont ceux qui seront votés ce soir. Les autres investissements sont des intentions uniquement.

La parole n'est pas demandée.

### **Point 3      Budget 2021**

Les budgets 2021 et les explications y relatives ont été publiées dans le journal l'Ecureuil 119.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, informe sur la procédure de déroulement du point Budget 2021.

Tout d'abord, des informations seront données sur la modification du coefficient d'impôt communal, suivie du vote. Puis, une présentation générale du budget communal sera effectuée préalablement, sans vote sur les budgets. Ensuite, nous procéderons aux diverses décisions à prendre, notamment sur les investissements prévus lors de cette Assemblée communale. En dernier lieu interviendra le vote final sur le budget communal en tenant compte des décisions prises sur les objets particuliers à voter ce soir.

#### **3.1.    Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2021 (personnes physiques et personnes morales) - (se référer au point 4.1 du PV de l'Assemblée communale du 11.12.2019)**

M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic responsable des finances, pour les explications sur cet objet.

M. Jean-Noël Gendre précise que le Conseil communal propose de reconduire la pause fiscale pour l'année 2021 et de maintenir le coefficient communal à 0,81. Comme expliqué lors du point

sur la planification financière, il trouve judicieux de faire un paquet global pour le budget 2022 qui devrait se combiner entre l'adaptation des taxes EP et EU, la fixation d'un point d'impôt définitif, qui devrait permettre de quitter la pause fiscale, et peut-être aussi une réflexion sur le taux de la contribution immobilière qui est bas actuellement. Il faudra toutefois veiller à ne pas trop charger certaines catégories de personnes.

Le plan financier communal montre que ces prochaines années les investissements seront importants.

Le Conseil communal estime néanmoins qu'en relation avec l'effort fiscal (augmentation de 77,80 à 85,00 du coefficient d'impôt dès le budget 2009), nous pouvons nous permettre de proposer de prolonger la pause fiscale avec le coefficient de 0.81 encore pour l'année 2021. Dès le budget 2022, le coefficient communal devant normalement repasser à 0.85, celui-ci devra être défini comme expliqué précédemment au vu des adaptations de règlements communaux à mettre en place.

Il donne tout d'abord quelques explications sur l'historique du coefficient communal :

- 2016 : bénéfice de plus de CHF 1'800'000
- 2017 et 2018 : pause fiscale de 0.85 à 0.77
- 2019 : prolongation de la pause fiscale à 0.81
- 2020 : proposition de reconduire la pause fiscale à 0.81
- 2021 : proposition de reconduire la pause fiscale à 0.81

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*La Commission financière a pris connaissance de la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,81 pour l'année 2021.*

*Cette nouvelle « pause fiscale » s'inscrit dans la continuité de celles qui ont été acceptées pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.*

*La Commission financière constate que les derniers exercices comptables se sont soldés par des bénéfiques après amortissements supplémentaires. Ces résultats ont permis de consolider la situation financière de notre Commune et d'améliorer notre capacité d'investissement.*

*Néanmoins, le programme des investissements projetés par le Conseil communal reste très conséquent et ne pourra être réalisé sans revoir ce coefficient fiscal.*

*Nous rappelons aussi que les centres d'autofinancement EP/EU (eau potable et eaux usées) ne sont pas équilibrés et qu'ils font l'objet d'une révision réglementaire de la part du Conseil communal. En temps voulu, le niveau des taxes devra être coordonné avec la fixation du coefficient fiscal communal.*

*Considérant ces éléments, compte tenu de la capacité financière actuelle de notre Commune et de l'équilibre financier soldant le budget 2021, la Commission financière soutient cette nouvelle*

*« pause fiscale » pour l'année 2021, selon la proposition du Conseil communal pour un coefficient de 0,81.*

*En regard à la crise économique actuelle qui a un effet négatif sur le revenu de plusieurs citoyens-contribuables, cette nouvelle « pause fiscale » 2021 sera vraisemblablement bienvenue pour de nombreux Neyruziens(nes) qui ne verront pas une augmentation de leur contribution fiscale par un rehaussement du coefficient.*

*La Commission financière recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter cette modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,81 pour l'année 2021.*

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, la modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2021 (personnes physiques et personnes morales) est acceptée à l'unanimité (48 oui / 1 non / 0 abstention). Dès le budget 2022, le coefficient d'impôt communal appliqué sera à nouveau de 0.85.**

### **3.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Les budgets 2021 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 119.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget des investissements et celui du fonctionnement. Au moyen d'une présentation Powerpoint, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

Ces budgets 2021 ont été établis avec le nouveau plan comptable harmonisé MCH. Dès lors, le compte de fonctionnement se transforme en compte de résultats. On peut remarquer aussi que les comparaisons sont difficiles, puisque certains centres de charges ont subi des modifications ou des répartitions différentes. Ceci est constaté entre-autres avec les imputations internes qui n'existent plus (sauf pour les intérêts) ; par contre, ces imputations internes salariales ainsi que leurs charges sociales sont réparties dans tous les dicastères, selon une évaluation des imputations internes 2019, et composent le poste « Traitement du personnel – autres ». M. Gendre précise qu'un logiciel de gestion du temps et des activités doit être utilisé par le personnel communal, et que ces données permettront de disposer d'une comptabilité analytique. Une image plus réelle de ces différents postes salaires et charges sociales devrait se retrouver dans le compte de résultats 2021.

On constate pour la première fois la création du nouveau centre de charges « Législatif » due à la mise en place d'un Conseil général. Cette position comprend les charges liées au Conseil général ainsi que ce qui a trait aux votations/élections, à l'organe de révision et fonctionnement des commissions financière et de naturalisations.



Le budget de résultats 2021 présente un excédent de recettes de CHF 14'948.00, pour un total des dépenses de CHF 10'198'647.00 et un total des recettes de CHF 10'213'595.00.

En comparaison du compte 2019, nous constatons une légère augmentation des charges de CHF 134'112.00 (+ 1.33 %) et une très nette diminution des recettes de CHF 1'053'076.00 (-9.35 %).

La faible augmentation des dépenses provient d'une analyse très poussée de chaque centre de charges mais comprend néanmoins dans chaque dicastère des moyens suffisants pour entretenir notre patrimoine ou pour des actions ponctuelles.

Une nouvelle position budgétaire a été créée « Dépenses non spécifiées » pour un montant de CHF 50'000.00, ceci en relation avec le nouveau règlement sur les finances communales.

Quant aux dépenses liées, elles augmentent beaucoup plus rapidement, soit de 9,6 % pour un montant de CHF 477'898. Celles-ci sont calculées pour l'année 2021 selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2019 (2'664 personnes) et cette dernière a augmenté de 97 personnes depuis le 31 décembre 2018.

Quant aux recettes, elles passent de CHF 11'266'671.00 à CHF 10'213'595.00, soit une diminution de CHF 1'053'076.00 (9.35 %).

A ce niveau, les financements spéciaux ont été équilibrés pour atteindre le taux de couverture de 100 % : pour l'approvisionnement en eau, un montant de CHF 101'220.00 a été prélevé, et pour l'épuration des eaux, il s'agit d'un montant de CHF 43'830.00.

Dans les recettes également, une nouvelle position budgétaire « Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif » a été créée pour un montant de CHF 37'500.00, correspondant à l'amortissement sur le montant de réévaluation des valeurs au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du patrimoine administratif.

Quant aux dépenses liées, elles augmentent beaucoup plus rapidement, soit de 9,6 % pour un montant de CHF 477'898.00. Celles-ci sont calculées pour l'année 2021 selon les chiffres de la population légale au 31 décembre 2019 (2'664 personnes) et cette dernière a augmenté de 97 personnes depuis le 31 décembre 2018.

Avec MCH2, il n'y a plus d'amortissements sur le patrimoine financier, comme par exemple jusqu'à maintenant CHF 72'000.00 sur le terrain Le Sécheron. Les comptes de patrimoine administratif doivent être amortis. La nouvelle règle MCH2 oblige une réévaluation des valeurs au bilan, ce qui conduit à des amortissements plus élevés. Les taux d'amortissements ont été revus à la baisse et ont été appliqués dès ce budget 2021, à l'exception d'un amortissement sur 5 ans sur les pavillons scolaires.

Toutefois, avec la réévaluation des valeurs au bilan, on amortit une 2<sup>ème</sup> fois certains postes déjà amortis dans les années précédentes par un amortissement et/ou un amortissement supplémentaire. Pour éviter ce 2<sup>ème</sup> amortissement, on annule ce réamortissement par un prélèvement sur la réserve de réévaluation – dissolution - (compte passif dès les comptes 2021). Pour le Budget 2021, ce prélèvement sur la réserve se monte à CHF 37'500.00 et constitue un produit extraordinaire. En principe, cet exercice s'effectue sur 10 ans, voire plus. Le SCom donnera des informations à ce sujet ultérieurement.

Cette manière de faire a été voulue afin que le bilan représente la réalité.

Toutes les réévaluations au bilan se feront au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et seront donc présentées dans les comptes 2021.

Le budget des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 10'147'970.00. La somme des investissements déjà votés est importante : CHF 8'251'250.00. Il comprend aussi les deux investissements à l'ordre du jour de l'Assemblée communale pour CHF 660'000.00,

des intentions de dépenses de CHF 1'415'950.00 ainsi que des taxes de raccordement et subventions pour CHF 179'230.00.

M. Jean-Noël Gendre remercie Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour l'important travail effectué dans le cadre de l'introduction du plan comptable MCH2. L'Assemblée applaudit Mme Eggertswyler.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour toutes ses explications et rappelle que le vote sur le budget de fonctionnement et des investissements interviendra à la fin de la présentation des investissements.

### **3.3. Investissement et financement : Mise à niveau câblages informatiques et électriques – Bâtiments scolaires**

Différentes explications sur ces objets ont été données dans l'Ecureuil 119.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, Conseiller communal en charge du dicastère de l'informatique, pour la présentation de cet objet.

Le câblage informatique de l'école date de plus de 20-25 ans et ne permet pas de faire du multimédia dans de bonnes conditions. La technologie n'est plus à jour ; il manque notamment des connecteurs dans les salles de classe. Un souci existe également au niveau de la connectique des bâtiments. En effet, actuellement, chaque bâtiment est indépendant au niveau des accès internet, ce qui engendre des coûts supplémentaires ainsi que des problèmes de réseaux. Le but est de n'avoir qu'un seul provider, une fibre optique qui relie tous les bâtiments et de disposer du wifi sur le réseau communal, particulièrement à la Gare.

La mise à niveau du câblage électrique doit également être effectuée. Actuellement, tous les bâtiments sont raccordés de manière individuelle au réseau du distributeur Groupe e. Un seul point de raccordement permettra de se raccorder au micro-réseau du centre du village et de consommer l'énergie solaire produite sur les toits du Clédard et du complexe communal. Cela répond à l'objectif 2030 de la Confédération visant un approvisionnement 100% en énergie renouvelable.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 210'000.00 TTC. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 23'310.00.

M. le Président passe la parole à M. Stéphan Droux pour le rapport de la Commission financière.

### Rapport de la Commission financière

*Ce projet d'investissement comprend deux volets :*

- 1. La modernisation des câblages informatiques actuels, techniquement dépassés, afin de répondre aux besoins présents et futurs en termes de débit, d'efficacité et de fiabilité.*
- 2. L'installation d'une nouvelle distribution électrique qui permettra la consommation d'énergie photovoltaïque d'origine communale ainsi que l'achat d'électricité au prix du marché libéralisé.*

*Les effets de synergie existants entre les deux volets de ce projet expliquent la requête d'investissement commune.*

*Pour ce chantier, le Conseil communal formule une demande de crédit de Frs 210'000 incluant les frais d'étude, les appareils, les câblages, l'installation et la mise en service. Ce crédit sera financé par les liquidités communales. Il générera des frais de fonctionnement annuels de Frs 23'310.*

*La Commission financière formule un préavis positif pour cet objet.*

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **Mme Claire Eichenberger** constate qu'une éolienne figure dans le journal L'Ecureuil pour illustrer cet investissement. Elle demande s'il s'agit également d'un projet en cours. **M. le Président** répond que le schéma présenté est un schéma-type présentant les productions d'énergie renouvelable. A Neyruz, l'énergie renouvelable est le solaire. L'objectif du canton est que tous les bâtiments publics du canton soient alimentés par de l'énergie renouvelable d'ici à 2030.

➤ **Mme Claire Eichenberger** souhaite également connaître la position de la Commune au sujet de la 5G. **M. le Président** invite Mme Eichenberger à soumettre sa question dans les Divers, cette dernière n'étant pas liée à cet investissement.

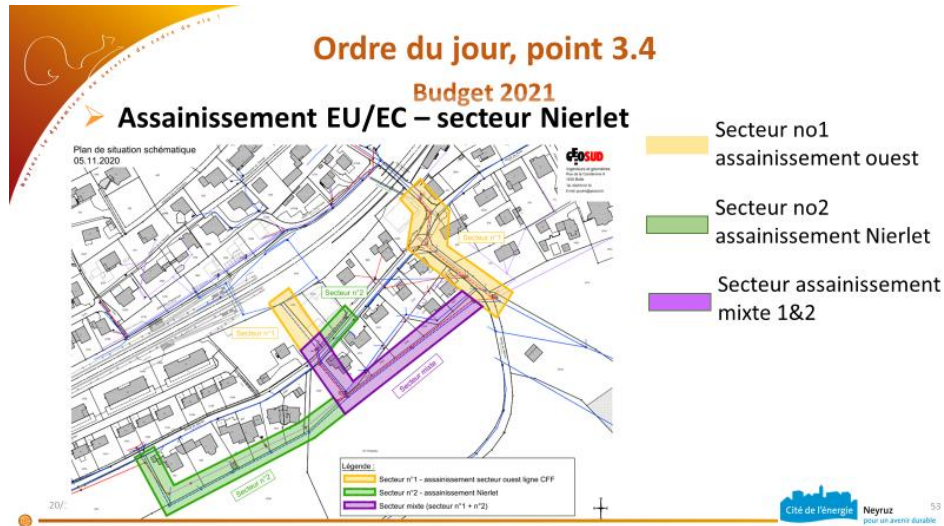
La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 210'000.00 TTC prévu pour la mise à niveau des câblages informatiques et électriques des bâtiments scolaires. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.**

### 3.4. Investissement et financement : Assainissement EU/EC – secteur Nierlet

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 119.

M. le Président présente le secteur concerné à l'écran.



Pour le secteur Ouest, au nord de la ligne CFF, il s'agit de séparer les eaux claires des eaux usées en mettant en place une infrastructure permettant de récupérer les eaux claires du secteur de La Daille. Dans le projet original, intitulé « assainissement ouest » et voté en 2014, il était prévu de passer le long de la ligne CFF, de descendre sous le passage sous-voie et ainsi amener les eaux claires à la rivière et les eaux usées à la STEP. Entre-temps, le projet a considérablement évolué, notamment par la construction du site du Clédard et la mise en séparatif de La Charrière. De plus, le projet de déplacement de la Gare est également intervenu.

Il s'agit désormais de réaliser les travaux prévus en jaune sur le schéma, des projets de construction étant en cours dans le secteur. Au vu de la mise en zone à bâtir – zone village, il existe un potentiel pour la construction de 50 à 70 appartements. Dès lors, les conduites en place ne sont pas suffisantes.

Il est dès lors proposé de réaliser l'assainissement Nierlet (zone en vert sur le schéma) en parallèle à l'assainissement Ouest. La partie en violet est la synergie entre l'assainissement Nierlet et l'assainissement Ouest.

S'agissant de l'aspect financier, le secteur 1 – assainissement Ouest (jaune) – est le solde du crédit voté en 2014. Le secteur 2 – assainissement Nierlet (vert) – fait l'objet de l'investissement soumis ce soir.

Le fait de réaliser les deux projets en même temps permet de profiter de grandes synergies. De plus, actuellement, il est possible d'obtenir de très bons prix sur le marché..

L'accès à la déchetterie sera en tout temps assuré, peut-être de manière unidirectionnelle avec feux de signalisation. Une réorganisation temporaire de la déchetterie sera éventuellement également envisagée.

Avec le projet soumis au vote, le carrefour Route Nierlet – Moulins - du Puit sera également amélioré. Un mini-giratoire est une des possibilités examinées.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 450'000.00 TTC qui sera financé par les liquidités communales.

L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 10'575.00.

M. le Président passe la parole à Mme Pascale Michel pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*Dans le cadre du projet d'assainissement Ouest du village, la mise en séparatif des eaux usées et claires de la Commune se poursuit depuis 2014. Or, le futur déplacement de la gare, la construction du quartier du Clédard, le développement de la zone au nord de la route de Nierlet, entre autres, ont nécessité de compléter les travaux en cours. En particulier, l'étude du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) a révélé que les collecteurs en place sont arrivés à saturation. Dès lors, la décision de profiter de synergies et des futurs chantiers pour intégrer ces travaux est un choix pertinent de la part des Autorités communales, que la Commission soutient.*

*Cependant, la Commission financière rappelle que les Lois cantonales sur les eaux (LCEaux) et sur l'eau potable (LEP) posent le principe de taxes communales assurant le financement et le renouvellement des infrastructures EU et EC. Par conséquent, ce type d'investissements devra à l'avenir être financé par des taxes qu'il convient d'inscrire dans des règlements communaux.*

*Au vu de la situation et afin de financer ces indispensables travaux, la Commission recommande à l'Assemblée d'accepter l'investissement de Frs 450'000 pris sur les liquidités communales, pour des coûts financiers annuels de Frs 10'575.*

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 450'000.00 TTC prévu pour l'assainissement EU/EC du secteur Nierlet. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.**

### **3.5 Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Avant le vote final sur le budget 2021, M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

## Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises en novembre 2020 avec des représentants(es) du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner la planification financière, les budgets du compte de résultats et des investissements élaborés par le Conseil communal.

En introduction, nous tenons à indiquer que ces budgets 2021 sont établis pour la première fois avec le nouveau plan comptable harmonisé MCH2. La comparaison avec les exercices comptables précédents est donc très difficile étant donné que plusieurs centres de charges ont subi des modifications ou des répartitions différentes.

Nous voulons relever ici le très gros travail effectué par le Service des finances communal pour mener à bien ce passage au MCH2. Malgré la pandémie, la Commune a tenu les délais initialement prévus pour ce changement comptable alors que l'Etat permettait un report d'une année pour l'entrée en vigueur du MCH2.

Ceci étant dit, voici les observations générales sur ces budgets 2021.

### **Budget du compte de résultats**

- Le budget du compte de résultats 2021 présente un excédent de recettes de frs 14'948 pour un total des dépenses de frs 10'198'647 et un total des recettes de frs 10'213'595.
- Le budget a été élaboré avec un coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.
- Rentrées fiscales : La Commission a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation propre à notre Commune, de son développement et de la pause fiscale proposée. Ils tiennent également compte des effets de la réforme fiscale des entreprises. La fiscalité ordinaire est en baisse, notamment l'impôt sur la fortune. La fiscalité extraordinaire a été calculée sur une base moyenne des exercices antérieurs. La prudence reste de mise compte tenu des incertitudes liées à la crise pandémique actuelle et qui aura vraisemblablement des conséquences économiques sur les futures rentrées fiscales et donc sur les prochains budgets communaux.
- Centres d'autofinancement EP/EU (eau potable et eaux usées) : En l'état actuel, ces centres d'autofinancement ne sont toujours pas équilibrés au budget sans un prélèvement sur les réserves constituées. La réglementation communale est toujours en cours de révision et le niveau des taxes sera coordonné en temps voulu avec la fixation du coefficient fiscal communal.
- Par rapport aux comptes 2019, le budget de résultats indique une augmentation des charges globales de 1,33%. Les dépenses liées s'accroissent plus fortement de 9,6%, soit d'un montant de frs 480'000. Le budget prévoit les coûts d'introduction du nouveau Conseil général ainsi qu'une augmentation de la dotation en personnel communal administratif (+ 0,35 EPT). Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les finances communales, un montant de frs 50'000 a été prévu pour la nouvelle rubrique « Dépenses non spécifiées ».

- *Le passage au MCH2 introduit également des différences significatives concernant la comptabilisation des imputations internes et des amortissements. Une revalorisation du bilan a été effectuée tant au niveau du patrimoine administratif PA que du patrimoine financier PF. Ceci permettra à notre Commune d'avoir une meilleure vue d'ensemble de son patrimoine et d'effectuer des amortissements du PA au plus juste. Des réserves de réévaluation seront constituées dans les comptes 2021 pour atténuer les effets de ce changement comptable.*
- *Si elle n'est pas jugée alarmante, la situation financière de notre Commune reste incertaine. Elle devra être analysée régulièrement, compte tenu des futurs investissements qui sont programmés par le Conseil communal. La mise à jour du plan financier et la priorisation des investissements restent essentielles. Les charges « maîtrisables » par la Commune, notamment les charges de personnel, les prestations de service et les postes d'honoraires, et dans une moindre mesure, les positions d'entretiens divers, devront être contenues pour viser l'équilibre financier.*
- *Pour les autres positions budgétaires d'exploitation, la Commission financière réitère ses observations générales déjà faites lors des budgets précédents, notamment sur le maintien de l'équilibre financier, sur la gestion de la masse salariale, des honoraires, des charges liées et des subventions ainsi que sur les incidences financières des associations intercommunales.*

*En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget du compte de résultats 2021 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.*

### **Budget d'investissements**

*Pour l'année 2021, le Conseil communal présente à nouveau un ambitieux programme d'investissements. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.*

*Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés. Pour le reste, la Commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un vote séparé devant l'Assemblée, respectivement le Conseil général, pour une approbation par le législatif communal.*

*Pour cet exercice budgétaire, plusieurs projets doivent encore être finalisés par le Conseil communal avant d'être soumis à l'approbation du législatif.*

*La Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'intentions d'investissements 2021 qui se solde par un excédent de dépenses de frs 10'147'970 et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur ces objets.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2020. S'agissant du budget d'investissements, il est rappelé qu'il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

**Budget du compte de résultats (excédent de recettes de CHF 14'948.00)**

**Au vote à main levée, le budget du compte de résultats 2021 est accepté à l'unanimité.**

**Budget des investissements (excédent de dépenses de CHF 10'147'970.00)**

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2021 est accepté à 47 oui, 1 non et 1 abstention.**

M. le Président tient à remercier M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic et responsable des finances, pour son travail, ainsi que Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget 2021. Il remercie aussi ses collègues du Conseil communal ainsi que l'Assemblée communale pour avoir accepté ces budgets de fonctionnement et investissements.

## **Point 4      **Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine****

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 119.

M. le Président passe la parole à Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale responsable des affaires sociales, pour les explications sur cet objet.

La commune de Neyruz est membre du Réseau santé de la Sarine (RSS). Réunis en assemblée le 25 septembre 2019, les délégués ont procédé à la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts. Dès lors, le Comité de direction du RSS demande à ce que cette modification des statuts soit soumise aux législatifs communaux d'ici la fin de l'année 2020.

Cette modification porte sur la limite d'augmentation. Actuellement, le Réseau Santé de la Sarine dispose d'une limite d'endettement fixée à CHF 30'000'000.-. Au vu des dépenses à venir, cette modification des statuts vise à augmenter cette limite à CHF 60'000'000.-

Le Réseau Santé devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, qui sont notamment :

- La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le RSS
- La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) construit en 1984 ;
- La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS) ;
- La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Ces modifications répondent aux besoins du RSS et lui permettront ainsi de poursuivre les travaux nécessaires à ses développements futurs



Le Conseil communal vous propose par conséquent d'accepter la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS), à savoir :

*c) Limite d'endettement*

Art. 30.-

<sup>1</sup>Le Réseau peut contracter des emprunts

<sup>2</sup>La limite d'endettement est fixée à :

- a) 60'000'000 francs pour les investissements ;
- b) 4'000'000.00 francs pour le compte de trésorerie.

<sup>3</sup>Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

<sup>4</sup>Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. a LCo.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine.**

## Point 5     Divers

### Divers du Conseil communal

#### ➤ Recherche d'eau – point de la situation

**M. Bernard Kolly**, Conseiller communal, effectue un bref point de la situation.

Un reportage sur la recherche d'eau ainsi que le chlorothalonil a récemment été diffusé dans l'émission A Bon Entendeur de la RTS. C'est un problème assez conséquent qui se situe au niveau de tout le plateau suisse. Beaucoup de communes sont touchées. A Neyruz, les deux sources alimentant la commune contiennent du chlorothalonil. Au niveau de l'AESO, des mesures vont être prises pour éliminer les sources qui sont les plus polluées.

La raison principale de la réalisation des forages réalisés est le manque d'eau. Actuellement, si tout va bien, les sources donnent entre 100 et 120 l/min, ce qui n'est pas énorme, la consommation étant d'environ 330 l/min. La recherche d'eau est dès lors nécessaire.

Si M. Kolly aborde ce point, c'est qu'il a pris connaissance de l'intervention de **M. Willy Boder** sur les réseaux sociaux, qui relevait que « lorsque vous vous exprimez devant les caméras d'ABE, on comprend que si Neyruz a besoin de nouvelles sources, c'est uniquement en raison du problème de pollution. Et lors du débat de l'Assemblée communale, l'argument de la pollution a certes été évoqué, mais de manière très secondaire comparé au besoin d'eau de manière générale. Je ne prétends pas que des choses ont été cachées, mais que le poids argumentaire était déséquilibré, ce qui a pu biaiser le vote sur cet objet ».

M. Kolly ne peut pas admettre ces propos. Il rappelle que l'investissement a été voté lors l'Assemblée communale de décembre 2019. Les nouvelles normes sur le chlorothalonil sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les anciens captages de La Râpe, à proximité de la ligne CFF et réalisés dans les années 1990, ont récemment fait l'objet de pompages et les premiers résultats démontrent des sources de 120 l/min et 60 l/min. Cela devrait ainsi permettre de combler le déficit en eau de Neyruz et, aussi, d'en revendre une partie à l'AESO.

**M. Boder**, qui suit l'Assemblée sur la chaîne YouTube, a réagi aux propos de M. Kolly en relevant que « *il faut lire le PV de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019. Le crédit de CHF 150'000 voté par l'Assemblée a été voté sans que le problème de la pollution ait été évoqué* ». **M. Kolly** répond que la loi est passée en 2020 et que, de ce fait, rien n'a été biaisé ou caché. Il n'était pas possible de parler de quelque chose qui n'existait pas.

#### ➤ **Réfection du Chemin du Bois des Morts**

En l'absence de M. de Montmollin, **M. le Président** donne quelques informations concernant la réfection du Chemin du Bois des Morts.

Une partie de ce chemin, aménagé il y a près de 60 ans, a été fortement dégradé par le ruissellement.

Une subvention fédérale de 60% pour sa réfection a pu être obtenue. Cette subvention était toutefois conditionnée à une réalisation et à une facturation avant la fin 2020. Les travaux ont été réalisés conformément au standard SFN. La finition interviendra en mars 2021.

#### ➤ **Stop aux incivilités / Surveillance – point de la situation**

En l'absence de M. de Montmollin, **M. le Président** effectue un point de la situation sur les incivilités et la surveillance du territoire.

Lors de chaque ronde, l'entreprise mandatée a entre 10 et 15 contacts avec les habitants. Il s'agit essentiellement d'adolescents et de jeunes adultes. Plusieurs lieux sont sous surveillance, notamment la Gare, les commerces, l'Eglise, le complexe communal, l'école.

Quant aux types d'incivilité, il s'agit essentiellement de déchets et de jeunes qui « stagnent ». Les agents n'ont plus constaté de consommation de stupéfiants depuis un moment, ni de déprédations « importantes » depuis quelque temps.

#### ➤ **Elections communales 2021**

Toutes les informations en lien avec les élections communales 2021 sont disponibles sur le site internet de la Commune, rubrique Politique / Elections communales.

Pour rappel, le dépôt des listes pour les élections communales est fixé au lundi 25 janvier 2021 à 12h.

#### ➤ **Assemblée des comptes 2020**

L'Assemblée communale des comptes 2020 aura lieu le mercredi 21 avril 2021 à 20h15 à l'Aigle Noir. Elle sera très probablement aussi diffusée sur la chaîne Youtube « Neyruz.ch/live ». Il s'agira de la dernière séance à laquelle chaque citoyen pourra activement prendre part. Par la suite, le Conseil général prendra le relais.

➤ **Horaires de l'Administration communale durant les fêtes de fin d'année**

En raison des Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du mardi 22 décembre 2020 à 11h30 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle répondra à nouveau à vos appels dès le lundi 4 janvier 2021 à 8h et continuera à vous accueillir sur rendez-vous uniquement, en raison de la situation sanitaire et de la configuration des locaux.

➤ **Horaires de la Déchetterie durant les fêtes de fin d'année**

En raison des Fêtes de fin d'année, des horaires spéciaux ont été mis en place pour la Déchetterie communale.

Mardi 22 et 29 décembre 2020	Ouvert	de 17h à 19h
Mercredi 23 et 30 décembre 2020	Ouvert	de 9h à 11h
Jeudi 24 et 31 décembre 2020	Fermé	
Vendredi 25 décembre et 1er janvier 2020	Fermé	
Samedi 26 décembre et 2 janvier 2020	Fermé	

➤ **Vente de sapins de Noël**

La traditionnelle vente de sapins de Noël a lieu ce vendredi 11 décembre 2020 de 15h à 18h, devant le local de la voirie, bien entendu dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

➤ **Distribution de « Bons neyruziens »**

Cette année singulière a affecté le quotidien de chacun de nous. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé d'apporter une modeste marque d'empathie à chaque citoyen et, par là-même, soutenir les commerçants de Neyruz.

Le Conseil communal et les services de la commune vous expriment leur reconnaissance pour le respect que vous avez accordé aux mesures prises afin de limiter la propagation du virus. Ils relèvent l'élan d'entraide entre les générations ainsi que les bonnes volontés qui ont permis à tous de traverser cette période difficile avec l'espoir de jours meilleurs.

Dès lors, la Commune a le plaisir de remettre à chaque habitant un « bon neyruzien » de CHF 20.- à faire valoir dans les commerces du village participant à cette action. Ces derniers bénéficieront directement de ce geste rendu possible par la bonne santé des finances communales.

Les bons seront distribués la semaine prochaine à tous les habitants.

A noter que les Aînés ont déjà reçu un tel bon, en remplacement du traditionnel Noël des Aînés. La Paroisse s'est associée à cette occasion.

Quant aux personnes œuvrant tout au long de l'année pour la Commune, elles ont également reçu un tel bon.

➤ **Match aux cartes de La Rincette**

En raison de la situation sanitaire actuelle, le match aux cartes de La Rincette est reporté au printemps 2021.

➤ **Installation d'un défibrillateur**

Un défibrillateur a récemment été installé devant la pharmacie.

## Divers de l'Assemblée communale

→ A la question de **M. Guy Rossier** qui intervient concernant le chemin du Bois des Morts, **M. Héribert Dousse** précise qu'il s'agit d'un chemin forestier, strictement interdit à tout véhicule motorisé, excepté les services autorisés. Les randonneurs à pied et à vélo sont autorisés. Les vélos électriques à 25 km/h sont autorisés, contrairement aux vélos électriques à 45 km/h.

→ **Mme Claire Eichenberger** souhaite connaître la position de la Commune au sujet de la 5G. **M. le Président** précise que la Commune fait partie d'une étude METAS sur l'impact de la 4G. Le dossier est suivi avec acuité. A ce jour, le Conseil n'a pas eu de demande et n'a par conséquent pas eu à prendre position sur la 5G.

→ **Mme Claire Eichenberger** demande, hormis les bâtiments communaux, ce que la commune a prévu à l'horizon 2030 en termes d'énergies renouvelables.

**M. le Président** précise que la Commune dispose d'une magnifique centrale de production PV de 450 kW de puissance installée. Plus de 60% de la production est réinjectée dans le réseau du distributeur, le Groupe E. Cette réinjection se fait à un prix inférieur au prix de revient. Le but est d'utiliser une part de ces 60% pour alimenter les bâtiments communaux. Le projet de Neyruz a été subventionné par l'OFEN. Ce financement exige également l'installation d'une batterie et d'une PAC, qui permettront d'améliorer l'autoconsommation du courant produit localement. Le crédit voté ce soir va dans le sens de l'horizon 2030.

Deux centrales de production existent aujourd'hui : une sur les bâtiments du Clédard et l'autre sur le complexe communal. D'autres consommateurs ont été abordés, notamment la Paroisse pour l'Eglise et la Cure. A cela, des toitures sont recherchées pour augmenter la production d'énergie renouvelable.

→ **M. Guy Rossier** a une question concernant la révision du PAL. Il a récemment lu dans la presse que le recours du Conseil d'Etat auprès du Tribunal fédéral a été rejeté, et que 57 communes, dont Neyruz, sont concernées. Il aimerait savoir où cela en est pour Neyruz.

**M. le Président** précise que Neyruz n'est pas bloqué. Le PAL a été déposé et contient des non-conformités par rapport au Plan Directeur cantonal, qui n'était pas encore en application lors du dépôt du PAL. Le TF a décidé qu'il y avait un effet rétroactif. De par la rétroactivité, le PAL de Neyruz contient des non-conformités. Toutefois, tout ce qui est conforme au nouveau Plan Directeur cantonal, à savoir la majeure partie du PAL, est déjà applicable. Le dossier du PAL de Neyruz a été déposé au Canton en 2017 ; les non-conformités seront mises en lumière par la DAEC à l'issue de l'examen du dossier.

→ **Mme Claire Eichenberger** souhaite connaître la limitation de vitesse sur le tronçon de route depuis La Chaumière jusqu'au giratoire de Matran. Consultée, la Police lui a répondu qu'il appartenait à la Commune de se prononcer à ce sujet.

**M. le Président** répond que la Police avait déjà répondu à la Commune que chacun est censé savoir que, lorsqu'il sort d'une localité, que la vitesse est de 80 km/h. Il n'y a donc pas nécessité de mettre un panneau « fin de 60 km/h ».

→ **Mme Joëlle Curty** demande s'il est possible, afin de soulager la route du Puits dans le cadre des travaux dans le secteur du Nierlet, de maintenir la déchetterie provisoire de La Carrida.

**M. Héribert Dousse** répond que cette déchetterie provisoire est toujours en fonction en raison de la situation sanitaire. Il est dès lors toujours possible de s'y rendre jusqu'à nouvel avis. Le seul changement survenu est que la benne à déchets verts a été supprimée en raison d'abus.

A l'issue de cette séance, M. le Président donne quelques recommandations pour la sortie de l'Assemblée, à savoir le respect de la distance, le port du masque.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal qui, sans relâche et avec beaucoup de disponibilité, s'occupent des tâches communales qui leur incombent. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de la déchetterie, de la conciergerie et de la bibliothèque, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 22h20.

Le Président :

La Secrétaire :

Martial Wicht

Ariane Menoud